

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 1-2021

du lundi 8 février 2021

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 56

Excusées : 11

Retard :

Absents : 4

Démissions : -

Future admission : -

Total : 71

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 7 décembre 2020

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentation(s)

8. Préavis municipal N° 1-2021 concernant la modification des statuts de l'ASIGOS.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 1-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter, tels que présentés, les nouveaux statuts de l'ASIGOS, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 8 abstentions que les conclusions du préavis municipal no 1-2021 sont acceptées.

- 9. Rapport-préavis N°1-2021 répondant au postulat PO 8-2010 de MM. les ex-Conseillers communaux M. Mattia et J. Mrazek « Pour la promotion de la biodiversité en milieu urbain », au postulat PO 2-2013 de M. l'ex-Conseiller communal M. Mattia & consorts « Pour une réflexion globale sur la qualité de l'éclairage au sein de la Commune » et au postulat Postulat PO 2-2016 de Mme l'ex-Conseillère I. Aparicio & consorts « Demandant la création à Prilly de jardins potagers urbains ».**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport-préavis no 1-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de classer la réponse apportée au postulat PO 8-2010 de MM. les ex-Conseillers communaux M. Mattia et J. Mrazek « Pour la promotion de la biodiversité en milieu urbain », et de classer ledit postulat ;
2. d'accepter la réponse partielle apportée au postulat PO 2-2013 de M. l'ex-Conseiller communal M. Mattia & consorts « Pour une réflexion globale sur la qualité de l'éclairage au sein de la Commune », et de classer ledit postulat ;
3. de classer la réponse apportée au postulat PO 2-2016 de Mme l'ex-Conseillère I. Aparicio & consorts « Demandant la création à Prilly de jardins potagers urbains », et de classer ledit postulat.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 8 voix contraires, 9 abstentions que les conclusions amendées du rapport-préavis no 1-2021 sont acceptées.

- 10. Rapport-préavis N°2-2021 répondant au postulat PO 1-2014 de M. l'ex-Conseiller J. Mrazek & Consorts « Pour la sécurisation des piétons à Prilly » et au postulat PO 1-2018 de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez & Consorts « Femmes en marche, un autre regard sur l'espace urbain ».**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport-préavis no 2-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter la réponse apportée au postulat PO1-2014 de M. l'ex-Conseiller J. Mrazek & Consorts « Pour la sécurisation des piétons à Prilly », et de classer ledit postulat ;
2. d'accepter la réponse partielle apportée au postulat PO1-2018 de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez & Consorts « Femmes en marche, un autre regard sur l'espace urbain » ;
3. de permettre la réalisation d'une première étape de consultation de la population par l'engagement d'un/e animateur/animateur socio-culturel/le à 10 % pendant deux ans.
4. d'octroyer à cet effet un montant de CHF 24'400.00 arrondi sur deux ans, soit CHF 12'200.00 sur le budget 2021 et CHF 12'200.00 sur le budget 2022, à charge des comptes «Personnel occasionnel» du Service Jeunesse (3012.000.7190 et suivants).

VOTE : C'est par 27 voix pour, moins 13 voix contre, 10 abstentions que les conclusions du rapport-préavis no 2-2021 sont acceptées.

- 11. Rapport-préavis N°4-2021 présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2019, et dont le délai de réponse est échu au 30 juin 2021.**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport-préavis no 4-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de prendre acte du rapport-préavis N°4-2021, du 12 janvier 2021, présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2019, et dont le délai de réponse est échu au 30 juin 2021, et d'accorder les prolongations suivantes :
 - au 31 décembre 2021 pour le délai de réponse au postulat PO 7-2008 de M. le Conseiller S. David « Pour un calendrier des mesures à envisager pour assainir les routes conformément à l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) et au Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit » et au postulat PO 1-2017 de la Commission des finances « Pour des émoluments qui couvrent mieux les charges induites aux prestations » ;

- au 31 décembre 2022 pour le délai de réponse au postulat PO 6-2010 de Mme la Conseillère J. Monney & consorts « Pour un service de vélos en libre-service à Prilly », à la motion M2-2011 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer & consorts « Demandant à la Municipalité de mettre en œuvre des outils performants de communication et d'offrir à la population une information de qualité, actuelle, facile d'accès et compréhensible » et au postulat PO 1-2019 de M. l'ex-Conseiller D. Boulaz & Consorts « Ô douce nuit : une réduction de la vitesse pour un meilleur sommeil » ;
 - au 31 décembre 2023 pour le délai de réponse au postulat PO 3-2008 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer « Pour une dynamisation du Centre de Prilly » ;
 - au 31 décembre 2025 pour le délai de réponse au postulat PO 10-2010 de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez & consorts « Construction d'appartements protégés sur la Commune de Prilly » et au postulat PO 11-2010 de Mme l'ex-Conseillère I. Aparicio & consorts « Pour des logements subventionnés à Prilly » ;
2. d'accepter la réponse municipale au postulat PO 1-2011 de Mme l'ex-Conseillère communale A. Bourquin Büchi « Afin de soutenir une économie de proximité, et de promouvoir un tissu économique diversifié dans la commune et la région, Prilly s'engage dans le développement du microcrédit », et de classer ledit postulat.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 2 abstentions que les conclusions du rapport-préavis no 4-2021 sont acceptées.

- 12. Prise en considération du postulat PO 2-2020 de Mme la Conseillère Magali Russbach & Consorts « Solidarité, circuits courts et économie de proximité : aussi durable que possible et aussi soutenue que nécessaire », déposé le 29 juin 2020, et renvoyé, à la même date, à une Commission ad hoc.**

L E C O N S E I L C O M M U N A L D E P R I L L Y

- vu le postulat PO 2-2020,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

de renvoyer le postulat N° 2-2020 tel que présenté à la Municipalité pour étude et rapport.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 4 abstentions que le postulat no 2-2020 est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

- 13. Réponse municipale à la 2^{ème} interpellation de la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez intitulée «rejoindre le réseau des villes suisses sur l'accueil des réfugiés du camp de Moria»**

14. Motions, postulats, interpellations et projets.

15. Questions et divers

16. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 22h36